

Manganèse, attention : danger!

Céline Séguin

T eint de pêche et yeux pétillants d'intelligence, Maryse Bouchard respire la santé. Ce qui ne l'empêche pas d'avoir opté pour un sujet de recherche hautement toxique. En effet, cette candidate au doctorat en sciences de l'environnement s'intéresse à la problématique du manganèse dans les milieux de travail et à ses effets sur la santé physique et mentale des individus.

«Le manganèse est utilisé de manière grandissante dans de nombreuses applications industrielles, la plus importante étant la production de l'acier. Or, de récentes données suggèrent que l'exposition à cet agent neurotoxique peut interagir avec le vieillissement normal, notamment en contribuant à accélérer la dégradation des fonctions nerveuses», lance la jeune étudiante.

Afin de mieux cerner les effets à long terme de l'exposition au manganèse, Maryse fera un suivi de l'état de santé d'une centaine de travailleurs d'une usine de production d'alliage métallique qui avaient participé, en 1991, à une recherche menée par sa directrice de thèse, la professeure Donna Mergler. Déjà, l'étudiante a réussi à retracer 74 personnes sur les 107 participants initiaux, une véritable prouesse considérant que l'usine qui les employait a fermé ses portes peu de temps après l'étude de Mme Mergler.

Perdre sa vie à la gagner

Comme l'explique la doctorante, les personnes qu'elle s'apprête à rencontrer oeuvraient toutes, en 1991, dans une usine de Beauharnois qui recevait et traitait le minerai brut. «En moyenne, les travailleurs étaient âgés de 44 ans et avaient été exposés au manganèse durant 20 ans. Ils avaient pour tâche de broyer le minerai (ce qui créait un nuage de poussière toxique), puis de le chauffer dans des fours énormes pour séparer le métal des scories. Le métal chaud était ensuite coulé dans de grands bacs où on le laissait refroidir, ce qui dégagait à nouveau une fumée très riche en manganèse.»

À cette époque-là, affirme Maryse, bien que la firme respectait les

normes légales, les chercheurs ont observé chez les travailleurs plusieurs symptômes d'intoxication au niveau neuropsychiatrique (irritabilité, anxiété, détresse affective, dépression) ainsi que des déficits de fonctions neuropsychologiques (mémoire, attention, coordination, précision des mouvements). «Ce qui fait la force du design de la nouvelle recherche, c'est que l'usine a fermé ses portes peu de temps après l'étude initiale. Comme l'exposition au manganèse a cessé depuis 12 ans, il sera possible, en testant à nouveau les participants, de vraiment dégager les répercussions à long terme sur la santé.»

Évidemment, Maryse n'a pas participé à l'étude de 1991. Alors âgée de 15 ans, elle suivait son premier cours de biologie, une matière qui l'a passionnée. Aujourd'hui, elle désire mieux comprendre le rapport entre la santé des gens et le milieu dans lequel ils vivent. Dans ce cadre, elle s'intéresse non seulement à la santé physique et mentale des individus, mais à leur qualité de vie. Aussi, compte-t-elle entreprendre une autre étude, exploratoire celle-là, afin de mieux cerner les conditions de vie des travailleurs atteints d'intoxication chronique.

Le rôle de l'indemnisation

Au Québec, rappelle Maryse, les travailleurs intoxiqués de façon chronique peuvent obtenir une indemnisation financière de la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST). Toutefois, ajoute-t-elle, nombre de réclamations sont refusées. Pourquoi certains voient leur demande acceptée et d'autres, non? Quelles sont les répercussions d'une telle décision sur la qualité de vie des personnes? Autant de questions auxquelles devrait répondre l'étude qu'elle compte réaliser, en collaboration avec d'autres chercheurs.

«Nous allons interroger 60 travailleurs ayant obtenu un diagnostic d'intoxication chronique à des solvants, métaux, pesticides ou autres produits chimiques. La moitié d'entre eux seront indemnisés par la CSST, l'autre pas, afin d'explorer l'impact de l'indemnisation sur la qualité de vie. On va aussi examiner les liens

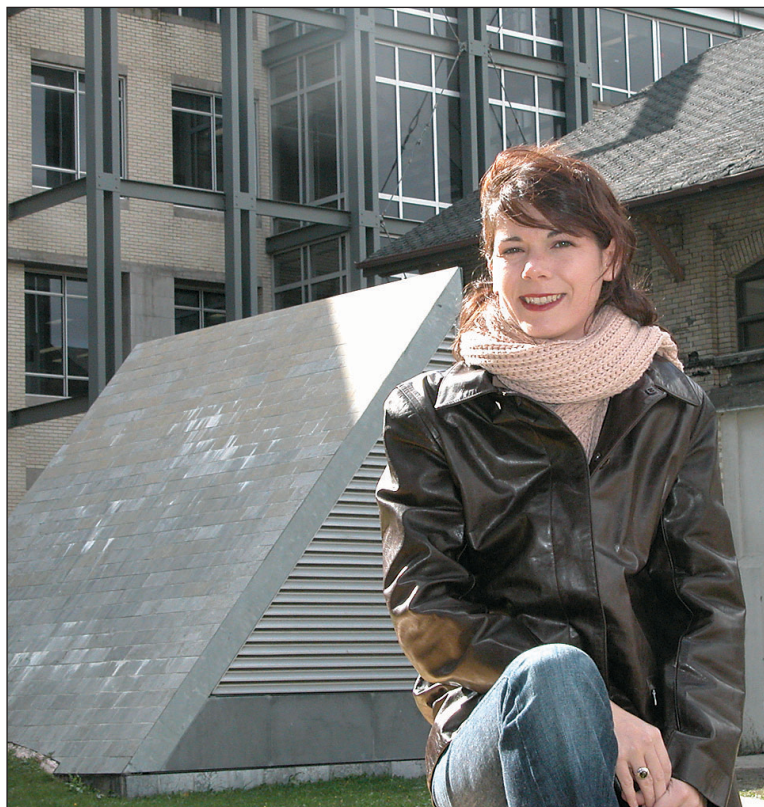


Photo : Michel Giroux

Maryse Bouchard, candidate au doctorat en sciences de l'environnement.

entre l'exposition, le diagnostic, les fonctions atteintes et la décision rendue. Est-ce qu'une intoxication au plomb passe mieux qu'une intoxication au manganèse? Un diagnostic mettant l'accent sur des atteintes motrices donne-t-il davantage lieu à une indemnisation qu'un autre qui insiste sur les problèmes psychologiques?»

Les participants à l'étude seront référés par l'Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal (UTTAM) ainsi que par des médecins spécialistes. «Les plus importants effets d'une intoxication chronique sont psychiatriques. Les gens changent d'humeur et de comportements, ils deviennent irritables, agressifs; ils manquent de contrôle et d'auto-contrôle, perdent la mémoire et développent des sentiments dépressifs, parfois même suicidaires, en particulier chez les intoxiqués au plomb.»

Par ailleurs, dit-elle, on observe une hypersensibilisation aux produits chimiques chez beaucoup de travailleurs intoxiqués. «Dès qu'ils se trouvent dans un environnement le moins pollué, ils auront des problèmes aux yeux, des nausées, du mal à respirer. Ça devient alors difficile de maintenir un emploi, d'où l'importance de l'indemnisation.

Enfin, pour l'individu, l'indemnité vient reconnaître l'existence d'un problème qui n'était pas là avant. C'est d'autant plus important que les travailleurs intoxiqués sont souvent confrontés aux doutes et aux préjugés, les effets de l'intoxication étant généralement insidieux et invisibles.»

Pour mener à bien ses travaux, Maryse Bouchard dispose, pour les trois prochaines années, d'une bourse d'études supérieures de 35 000 \$ par an des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), à laquelle s'ajoute une bourse de 4 800 \$ de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST). Son rêve? Devenir chercheuse en santé publique.

«Nous sommes de plus en plus exposés aux agents neurotoxiques. Par exemple, au Canada, c'est un nouvel additif à base de manganèse, le MMT, qui a remplacé graduellement le plomb dans l'essence. Aux États-Unis, les lobbys environnementaux font pression pour que cesse cette pratique mais ici, c'est le silence!» Parions que les travaux de la jeune chercheuse contribueront à sensibiliser la population et les décideurs à cette problématique avant qu'il ne soit trop tard! ●